



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPi Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Fête nationale : les Suisses dans l'euphorie des feux d'artifice

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le bureau suisse de prévention des accidents bpa attirent l'attention sur les dangers des feux d'artifice du 1^{er} août

Berne, le 19 juillet 2010 – Si le temps est de la partie, plus rien ne retient les Suisses le soir du 1^{er} août : des centaines de milliers d'engins pyrotechniques illuminent le ciel vespéral. Un superbe spectacle pour petits et grands. Cependant, de nombreux accidents et incendies se produisent aussi chaque année le jour de la fête nationale, le plus souvent en raison d'une manipulation incorrecte. Le Cipi et le bpa donnent des conseils pour un 1^{er} août sans accidents.

Environ 250 accidents se produisent chaque année le 1^{er} août avec des engins pyrotechniques, de la fusée déviée, tirée au milieu de la foule, aux ratés qui partent au moment où on les ramasse, en passant par les pétards qui explosent dans la poche d'un enfant. Les engins pyrotechniques ne sont pas des jouets et pourtant ils peuvent faire très plaisir, à condition de s'en servir correctement. Suivez donc le mode d'emploi et observez les distances minimales par rapport aux personnes et aux bâtiments. Si, en plus, vous veillez à garder les fusées, volcans et torches hors de portée des enfants, vous avez déjà beaucoup fait pour un 1^{er} août sans accidents.

Selon les statistiques des assurances immobilières publiques et privées, les dommages aux bâtiments provoqués par des engins pyrotechniques s'élèvent annuellement à 3,5 millions de francs en moyenne. Des précautions peuvent être prises : fermer les fenêtres et les lucarnes du toit le soir du 1^{er} août, débarrasser les balcons des matières combustibles et enrouler les stores pare-soleil. En tirant des feux d'artifice, il faut observer une distance suffisante par rapport aux bâtiments.

>> page suivante : conseils du Cipi et du bpa pour le 1^{er} août



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

Cipi Centre d'information pour
la prévention des incendies

Conseils de sécurité du Cipi et du bpa pour le 1^{er} août

1. **Lors de l'achat de feux d'artifice** : faites-vous expliquer leur maniement et étudiez le mode d'emploi.
2. **Protection des personnes** : n'allumez jamais de feux d'artifice à proximité de rassemblements de personnes. Les feux d'artifice n'ont rien à faire entre les mains de petits enfants. Surveillez les plus grands et instruisez-les dans le maniement correct des feux d'artifice.
3. **Observer les distances de sécurité** : selon la grandeur des fusées, il faut observer une distance de sécurité de 40 à 200 mètres par rapport aux bâtiments.
4. **Bon ancrage des fusées** : ne tirez des fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés.
5. **Interdiction de fumer** : il est rigoureusement interdit de fumer à proximité de feux d'artifice.
6. **Ne pas rallumer les ratés** : lorsqu'une pièce n'a pas fonctionné, attendez 10 minutes avant de vous en approcher. Ne tentez en aucun cas un deuxième essai d'allumage ; il y a danger d'explosion. Pour ne rien risquer, arrosez la pièce avec de l'eau.
7. **Danger d'inflammation des déchets** : les engins pyrotechniques utilisés peuvent mettre le feu à la poubelle. Arrosez-les donc avec de l'eau ou laissez-les refroidir pendant au moins deux heures.
8. **Protection des appartements et des maisons** : protégez-vous contre les engins pyrotechniques mal dirigés en fermant les portes, les fenêtres et les lucarnes du toit.
9. **Danger d'incendie de forêt** : observez strictement les interdictions ou restrictions prononcées par les autorités en relation avec les feux en plein air et les feux d'artifices.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) – sauver – éteindre. Informations complémentaires sous www.attention-au-feu.ch

En cas de questions:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,
tél. 041 727 76 77, e-mail: media@bfb-cipi.ch

Attention au feu! Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. www.attention-au-feu.ch